



Compte-rendu analytique de la séance du Conseil municipal du lundi 25 novembre 2019

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, le lundi 25 novembre 2019, à 19h30, dans la Salle polyvalente de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis TISSERAND, Maire de Courtenay.

Lors de cette séance, le Conseil municipal a :

- **adopté** le Compte-rendu analytique et le Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 14 octobre 2019.
- **accepté** la modification proposée à la délibération n°03.09.19, du 16 septembre 2019, qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2020, et a **rappelé** les tarifs et modalités de calcul du Quotient Familial pour la Restauration scolaire.
- **accepté** la participation financière de la Commune de Courtenay à la « Classe découverte - Option Spéléologie » des élèves des Cours Moyens de 2^{ème} année, de l'Ecole primaire de Courtenay, qui se déroulera du samedi 04 au vendredi 10 avril 2020, à LANS-EN-VERCORS (38), dont le montant du séjour est de 480,50 € par élève.
Il a **validé** les modalités de répartitions financières entre la Commune et les familles et a **décidé** d'inscrire les crédits, pour la somme de 6 000,00 € (six mille euros), à l'article 6042 « *Organisation d'une classe de découverte confiée à un prestataire de service* » du Budget principal COMMUNE 2020. Enfin, il a **autorisé** Monsieur le Maire à réévaluer les crédits en cas de besoin (après calcul des nouveaux Quotients Familiaux pour 2020 qui modifieront le montant total à la charge de la Commune), et à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **approuvé** le rapport, du 18 octobre 2019, de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO), proposant le calcul des charges transférées à la 3CBO, relatif au « Financement du syndicat pour la gestion animale des Communes et substitution des Communes membres en terme de représentation ».
- **pris acte** du rapport annuel du service de l'Eau de l'exercice 2018, établi par Suez Environnement.
- **pris acte** du rapport annuel du service d'Assainissement collectif de l'exercice 2018, établi par Suez Environnement.
- **pris acte** des rapports sur le marché hebdomadaire de Courtenay, pour l'année 2018.

- **acté** la volonté de la Commune de Courtenay d'avaliser sur la prestation complémentaire d'interprétation des résultats de la campagne de prélèvements des eaux de captages et **validé** l'adhésion de la Commune de Courtenay au groupement de commandes pour l'interprétation des données de qualités des eaux brutes de captages selon les termes d'une convention. Il a **approuvé** le projet de convention constitutive du groupement de commandes désignant le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Montargois-en-Gâtinais coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter le marché correspondant selon les modalités fixées dans ladite convention, sachant que des modifications de détail peuvent encore y être apportées. Enfin, il a **autorisé** Monsieur le Maire à signer ladite convention, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, ainsi qu'à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- **accepté** les nouveaux tarifs de l'emplacement pour les foires et expositions organisées par la Commune, tels que proposés, qu'il a **décidé** d'appliquer à compter du 1^{er} août 2020. Il a **accepté** la mise en sommeil de la brocante de décembre et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **approuvé** les conventions types de mise à disposition des salles Claude PIGNOL, du Foyer municipal et de la Halle aux bénéficiaires, telles qu'elles ont été présentées, a **autorisé** Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que tout autre document s'y rapportant.
- **accepté** l'ajout de la tarification de la Halle couverte, à compter du 1^{er} janvier 2020, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **décidé** d'actualiser les seuils de 2014 des loyers des logements appartenant à la Commune, en fonction de l'IRL du 3^{ème} trimestre 2019, conformément aux dispositions législatives en la matière. Il a **accepté** la réévaluation du montant des loyers de l'ensemble des logements appartenant à la Commune, applicable à compter du 1^{er} décembre 2019. Enfin, il a **adopté** le nouveau montant de l'ensemble des loyers pour les logements mentionnés.
- **décidé** de confier à l'association Loiret Nature Environnement la réalisation de l'Inventaire de la Biodiversité Communale (IBC) pour qu'elle prenne en charge la réalisation de l'étude et la demande de subvention auprès de la Région Centre - Val de Loire. Il a alors **décidé** d'inscrire au budget COMMUNE la somme de 2 227,50 €, montant de la prise en charge financière, par la Commune, pour cette opération, étant précisé que la somme sera versée pour moitié en 2020 et pour moitié sur 2021 (soit 1 113,75 € pour chacune de ces deux années). Enfin, il a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette étude et notamment la convention « d'Inventaire de la biodiversité Communale » avec l'association Loiret Nature Environnement.

Informations du Maire et questions diverses.

Fait à Courtenay, le 27 novembre 2019



Le Maire,

Francis TISSERAND